

Les Échos de Mourèze

N° 10

JANVIER 2025

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ce début d'année 2025, permettez-moi de vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, nos vœux les plus sincères de bonne santé, de réussite et de bonheur. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la sérénité, tant dans vos vies personnelles que dans vos engagements professionnels et familiaux.

Cependant, nous devons également faire preuve de réalisme face aux défis qui se profilent. Les incertitudes économiques nationales et les contraintes budgétaires croissantes touchent désormais toutes les échelles de notre territoire. La baisse des financements régionaux et départementaux impactera inévitablement les projets communaux, notamment en limitant les montants alloués et les choix de priorités.

Seuls les projets engagés en 2024 ou ceux retenus comme essentiels, notamment pour la gestion de l'eau (recherche de nouvelles ressources et réduction des fuites sur les réseaux), bénéficieront encore de soutiens financiers.

Face à ce contexte, je tiens à vous rassurer : grâce à une gestion prudente et rigoureuse, notre commune conserve une situation financière saine. Nous continuerons à agir dans la limite de nos moyens, en privilégiant les projets déjà lancés et en explorant toutes les opportunités de financement, qu'il s'agisse de l'État ou de fonds européens. En particulier, certaines actions prévues dans le cadre du Label Grand Site de France pourraient bénéficier de ces participations.

Notre priorité reste claire : aucun investissement ne sera entrepris sans la garantie d'un financement solide et sans nuire à l'équilibre budgétaire de la commune.

Un autre enjeu majeur pour notre territoire concerne la sécurité face au risque incendie de forêt, classé à un niveau fort à exceptionnel pour notre territoire communal. Grâce aux efforts conjoints de tous, un important travail de débroussaillage avait été réalisé il y a trois ans. Je tiens à remercier chaleureusement chaque habitant pour sa mobilisation.

Cependant, la végétation continue de croître rapidement, augmentant ainsi le risque d'incendie. Après l'effort accompli il est essentiel de maintenir un entretien régulier des parcelles pour protéger vos habitations et préserver la sécurité collective. Une note détaillée vous sera remise dans les jours à venir pour rappeler les mesures nécessaires et les bonnes pratiques en matière d'entretien.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, ensemble, continuons à faire face aux défis avec vigilance et solidarité. La commune reste à vos côtés pour construire un avenir serein et durable.

Avec toute mon amitié,
Le maire

RÉALISATIONS MENÉES A BIEN OU EN COURS

Malgré les difficultés, nous pouvons être satisfaits de plusieurs réalisations :

1. La phase 1 de l'aménagement de la place avec la construction de l'extension du local technique et d'une pergola attenante a été menée à bien, améliorant l'environnement et la convivialité de ce cœur de village.
2. L'aménagement du parc du château, avec le remplacement et le repositionnement de la clôture, permet d'offrir un espace extérieur mieux sécurisé et plus agréable dont l'aménagement devrait se poursuivre en 2025.
3. La réfection du revêtement du chemin du col de Portes et de la voie d'accès au parc des Courtinals.
4. L'installation d'éclairages solaires sur ces mêmes voies ainsi que sur le chemin du Pigeonnier (en cours).
5. Une étude hydraulique du ruisseau de la Nougardè a été lancée afin de répondre à l'engagement pris lors de l'élaboration de la carte communale pour une meilleure maîtrise des risques naturels.
6. Les accès et les modalités de paiement du stationnement ont été améliorés afin éviter les encombrements à l'entrée des parkings.
7. Les 18 arbres offerts par le département sont en cours de plantation (parking d'entrée Est, parking Ô Cirque, cimetière, parc du château, place de la mairie, parking riverains ouest...)

LES PERSPECTIVES POUR 2025

L'année 2025 s'annonce particulièrement délicate sur le plan économique rendant incertains nos futurs projets:

- La phase 2 de l'aménagement de la place de la mairie devrait se poursuivre. (L'étude est toujours en cours). Cependant ces travaux dépendront de la participation financière du Département et/ou de la Région. Nous adresserons bien sûr des demandes de subventions à ces deux collectivités mais l'accord reste très incertain.
- Parkings visiteurs : la circulation des piétons depuis le parking aménagé au carrefour avec la route de la Serre à 500 mètres de l'entrée Est du village s'est avérée dangereuse. Ce parking provisoire avait été utilisé ces dernières années, les jours de grande affluence, pour désengorger les parkings P1 et P2 à l'entrée de Mourèze. Or la perte de cet espace doit être compensée pour accueillir un nombre croissant de visiteurs. Une étude en cours prévoit une extension des parkings principaux en contrebas du parking P1 (terrain en cours d'acquisition).
- Le dos d'âne situé sur la route départementale sera supprimé. Un peu plus loin un plateau traversant face au chemin d'accès au parc des Courtinals sera réalisé et pris en charge par le département.

LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

S'agissant de la labellisation de notre « Grand Site » en « Grand Site de France », 3 axes de développement ont été retenus au titre des actions prioritaires :

1. L'aménagement de l'extension du parking, pour fluidifier l'accueil et augmenter la capacité de stationnement des véhicules de nos visiteurs (Cf paragraphe précédent).
2. L'aménagement du château, pour lui donner une vocation d'accueil touristique.
3. L'aménagement de la scène du parc des Courtinals afin de pérenniser et développer son utilisation lors de manifestations culturelles ou festives.

Pour ces projets, certains financements de la part de l'État et de l'Europe, jusque-là inaccessibles, pourront être envisagés.

En tant que commune située en zone rurale, nous sommes tous conscients des risques liés aux incendies de forêt, particulièrement en période estivale. À cet égard, le débroussaillage autour des habitations n'est pas seulement une obligation légale : **C'est une mesure essentielle pour protéger vos vies, vos biens et votre environnement.**

Conformément aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), les propriétaires de parcelles habitées doivent :

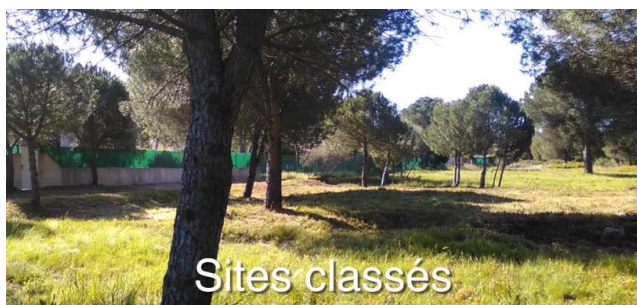
- **Débroussailler sur un rayon de 50 mètres** autour des constructions (ou plus si spécifié par arrêté préfectoral).
- **Maintenir un état débroussaillé** toute l'année.

Ces actions permettent de réduire significativement le risque de propagation des incendies, en créant une zone de protection autour des habitations.

C'est une barrière efficace contre les flammes et une aide précieuse pour les secours en cas de sinistre.



Débroussailler, c'est aussi protéger vos proches !



Réduire les risques pour vos biens : Les habitations bien débroussaillées résisteront mieux à un incendie.

Faciliter les interventions : une zone bien entretenue offre un accès plus sûr et plus rapide aux équipes de pompiers.

Protéger vos voisins et votre environnement : Le débroussaillage collectif est un geste solidaire.

En limitant les risques sur votre terrain, vous participez à la sécurité de tout le village.

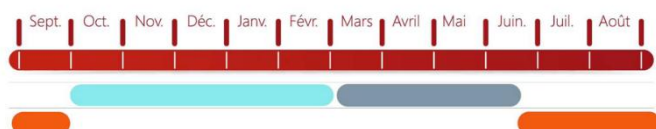
Conseils pratiques :

- **Éliminez les herbes hautes**, les branches mortes et les broussailles.
- **Évitez le stockage de bois** ou de matériaux inflammables à proximité immédiate de votre habitation.
- **Consultez les services municipaux** si vous avez des doutes sur les zones concernées par les OLD.

Nous comptons sur votre implication pour préserver la sécurité et la qualité de vie de notre commune. La mairie reste à votre disposition pour toute question ou besoin d'information complémentaire.

Chantal PAULY

Calendrier des autorisations



- Gros travaux
- Saison à fort risque incendie
- Travaux de finition ou maintien en état débroussaillé

Le brûlage doit respecter le calendrier d'emploi du feu et respecter les règles de brûlage régies par l'arrêté préfectoral d'emploi du feu de l'Hérault

Ensemble, faisons de la prévention un atout pour notre sécurité et celle de nos proches.

Débroussaillons, débroussaillons, débroussaillons !

Le service de collecte des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Clermontais a étudié, en 2023, sur notre territoire le contenu moyen des poubelles grises dans lesquelles on ne devrait trouver que des déchets « ultimes », c'est-à-dire non recyclable et non compostable. Mais les résultats révèlent une quantité bien trop importante de déchets compostables (31,5 %) et de déchets recyclables (16,8 % + 8,1 % = 24,9 %). Or tout ce qui est déposé dans la poubelle grise finit à l'enfouissement à l'**ISDND** (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Soumont.

Cet enfouissement a trois conséquences préoccupantes :

- **Une taxe grandissante.** L'enfouissement est soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui augmente régulièrement. Elle atteint aujourd'hui 64 € / tonne / an, soit environ 13€ par habitant.
- **Une saturation rapide** du centre d'enfouissement local. Le site de Soumont est le seul centre d'enfouissement proche. Sa saturation obligerait à expédier nos déchets à l'extérieur, augmentant considérablement les coûts de transport.
- **Une diminution des quantités disponibles** de déchets recyclables. Selon CITEO, l'organisme chargé du recyclage, plus on trie, plus les filières de recyclage se développent techniquement et financièrement. En jetant des recyclables dans la poubelle grise, on réduit ces volumes et on limite le développement de ces filières.
- **Une diminution de la qualité** et de la quantité de compost. Les biodéchets dans les bacs verts sont mal triés ce qui posent également un problème. Dans ces bacs, ne doivent aller que les petits déchets de jardin (fleurs fanées, feuilles, tontes de pelouse...). Les branchages ou végétaux volumineux (actuellement 53% du total) doivent être apportés en déchetterie (faute d'autre solution locale). Un mauvais tri entraîne la production d'un compost médiocre, non valorisable, qui risque à son tour d'être enfoui : un véritable gâchis !

Un tri insuffisant : des conséquences coûteuses et dommageables

Ne pas trier correctement peut sembler anodin à l'échelle individuelle, mais les conséquences sont très importantes pour la collectivité :

- **Surcoût financier** (taxes et transport) qui ne fera qu'augmenter,
- **Pénalisation du développement** de filières de recyclage pérennes,
- **Risque de saturation** accélérée du centre d'enfouissement de la vallée de l'Hérault, ce qui posera des problèmes majeurs à l'avenir.

Une nouvelle étude plus spécifique à notre commune aura lieu en janvier. Nous vous en communiquerons les résultats dans la prochaine édition de ce journal.

Pour préserver notre pouvoir d'achat, participer à la protection de notre environnement et éviter de graves difficultés futures à nos enfants...

TRIONS, TRIONS, TRIONS !

Poubelles enfouies ?

Le conseil municipal envisage l'installation de poubelles enfouies en lieu et place de celles situées dans le virage face à la place du village.

Le ramassage des poubelles grises dans le centre du village pose de nombreuses difficultés. Le conseil municipal étudie aussi actuellement la possibilité de demander aux résidents l'effort d'un apport volontaire.



Chantal PAULY

LES SPORTIFS DE MOURÈZE

Interview de Myriam Nicole, vice-championne du monde de VTT de descente

Myriam, tu seras bientôt installée dans ta nouvelle maison à Mourèze. Pourquoi as-tu choisi ce village

J'ai grandi à Clermont l'Hérault où j'ai fait toute ma scolarité. Je connais donc Mourèze depuis bien longtemps. Mon frère Olivier s'y était déjà installé il y a quelques temps.

Quand et comment as-tu commencé à faire du VTT ?



J'ai voulu suivre mes 3 grands frères qui faisaient du VTT avec le club VTT Roc-Évasion que Sylvia et Michel NOGUE avaient créé à Clermont l'Hérault. Le samedi je faisais du VTT avec eux autour du lac et dans ses environs. Le mercredi ma maman m'emmenait rejoindre un autre club à Montpellier pour compléter mes entraînements. J'ai donc intégré cette école VTT en 1995. J'ai concouru jusqu'à mes 15 ans aux Trophées de France des jeunes vététistes dans lesquels on pratique toutes les disciplines VTT (Relais par équipe, Trial, Cross-Country Olympique et Descente individuelle). Dès la catégorie junior je me suis spécialisée dans la descente. J'ai participé à mes premiers championnats du monde en 2007 à Fort-William en Ecosse.

Peux-tu nous rappeler tes résultats passés et actuels ?

J'ai remporté le championnat du monde en 2019 et 2021. J'ai gagné le général de la Coupe du Monde en 2017. J'en suis à ma 10e victoire en coupe du monde.

En 2024, j'ai fini 4e du classement général de la Coupe du monde et je suis devenue vice-championne du monde. Cela a été pour moi un « beau retour aux affaires » après une année 2023 sans compétition due à une blessure les années précédentes.

Peux-tu nous présenter ton équipe ?

J'appartiens à l'équipe « COMMENCAL MUC OFF ». Elle est basée dans les Alpes d'où sont originaires Gaëtan, mon conjoint, et son frère Thibault qui s'occupe de gérer tous les mécaniciens ingénieurs et les 5 autres copilotes.

En quoi consiste ton sport ?

Le VTT de descente consiste à parcourir le plus rapidement possible un itinéraire reliant un point A à un point B. Les pistes sont tracées au milieu des racines et des cailloux, sur de la terre sèche ou dans la boue. Elles comportent des sauts, des virages relevés et toutes sortes d'autres difficultés. Les courses durent de 2 à 5 minutes. Cela se pratique souvent dans les stations de ski hors saison hivernale bien sûr.



Quel est ton quotidien de sportive de haut niveau ?

Je suis suivi par plusieurs coachs et une équipe sportive. Tous les jours j'ai un programme à respecter pour pouvoir me préparer aux épreuves qui ont lieu de mai à octobre. La préparation hivernale se fait principalement autour de Mourèze interrompue par des stages à l'étranger tous les mois pour développer notre matériel.

Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD

VIVRE AU VILLAGE

ATELIER D'AQUARELLES

Le presbytère a accueilli quelques 130 aquarelles et 20 dessins durant une quinzaine de jours en juillet dernier : c'était là le travail des élèves des Ateliers d'Hélène.

Remplis d'enthousiasme, de joie et d'émotion, ils ont accueilli un public ravi, curieux et fort intéressé ; cette première exposition pour certains fut une belle aventure humaine ponctuée de ventes et d'échanges. C'était la seconde fois que cette salle abritait cet événement.

Les artistes ont depuis retrouvé pinceaux et palettes et repris le chemin de l'apprentissage pour peut-être un prochain partage de leur travail.

Hélène propose en alternance bisannuelle une exposition des travaux de ses élèves et un vide-atelier.



Contact : Hélène DARMAGNAC

Site internet : <https://www.stageaquarelle.com>

LOS MOREZOLS

En ce début d'année 2025 l'association Los Morezols vous propose :

Le dimanche 2 février dès 17 h son loto annuel qui aura lieu à la salle de rencontre. De nombreux lots seront à gagner.

D'autres propositions sont en préparation (visite de Béziers, concerts...)

Pour en savoir plus sur l'actualité de l'association et pour adhérer, rendez-vous sur le site internet de la mairie :

<https://www.moureze.fr>



DEMANDE D'HÉBERGEMENTS

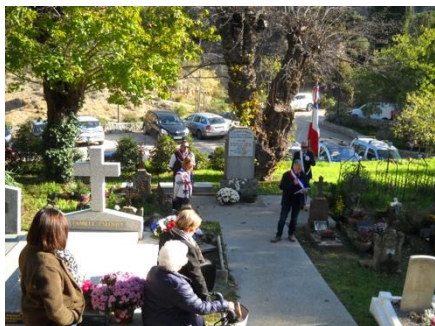
L'association des Bacchanales de Mourèze recherche des hébergements pour accueillir les artistes qui viendront se produire lors de la 21^e édition du festival du 29 juillet au 3 août prochain.

ARTISTES EN RÉSIDENCE A MOURÈZE

Au cours d'une semaine de résidence, du 4 au 8 novembre dernier la compagnie « Le Griffon » a été accueillie à la salle de rencontre de Mourèze. Il s'agissait de préparer la première étape d'un nouveau « docu-concert », spectacle sur le thème de la chasse intitulé « La Diane ». Cette création n'a pas pour objet de critiquer ou de défendre la chasse. Il s'agit pour la compagnie de raconter vue par ceux qui la pratiquent et de croiser les récits.

Une soirée de présentation du travail de la semaine était proposée. Une cinquantaine de personnes, chasseurs et non chasseurs ont répondu présentes. À l'issue de cette présentation, un débat était proposé suivi d'un moment de convivialité et d'échanges moins formels.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Une trentaine de personnes étaient présentes autour du Monument aux Morts du cimetière de Mourèze lors de la cérémonie du 11 novembre. Après la prise de parole de notre maire, tout le monde s'est retrouvé sur la place du village pour un moment de convivialité.



PRÉSENTATION DES VŒUX



Dimanche 5 janvier, les habitants de Mourèze étaient conviés en salle communale pour une soirée de présentation des vœux du maire et des membres du conseil municipal.

Après le discours de notre maire, Patrick Jaurès, présentant un bilan de l'année écoulée et les perspectives pour l'année 2025, les personnes présentes ont pu échanger autour d'un apéritif convivial.

NOUVEL HORAIRE DES COURS DE YOGA

Le lundi 17 h 30 à la Salle de Rencontre

CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

La convention concernant la campagne de stérilisation des chats errants à été signée par la commune avec l'association 30 millions d'amis. La mairie délivrera sur demande un bon de prise en charge à remettre au vétérinaire.

Cette campagne concerne la stérilisation de 5 chats par année.

Coût de l'opération :

- ✓ 80 € pour les mâles
- ✓ 100 € pour les femelles
- ✓ 120 € pour les femelles gestantes



DÉCÈS DE MARLÈNE

Vendredi 18 octobre 2024, Nous avons appris avec tristesse la disparition de Marlène BRU. Malgré son long combat contre la maladie Marlène à toujours montré, par sa participation à la vie de la commune, une admirable sérénité apportant même le réconfort autour d'elle. Son courage et sa force d'âme resteront un exemple pour nous tous.

Nous vous souhaitons un bel hiver !

*Le prochain « ÉCHOS DE MOURÈZE »
paraîtra fin avril 2025*

L'équipe municipale